

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 26 SEPTEMBRE 2016 À 18 H 30 À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire Marc Asselin,
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,
Messieurs les conseillers : Lucien Boily,
Jocelyn Fradette, Gilles Girard, Frédéric Tremblay, Gino Villeneuve, Pascal Pilote et Alain Fortin.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 18 h 35 et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS DU CANADA POUR LES ESPACES CULTURELS DE PATRIMOINE CANADA **487-26-2016**

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma entend présenter une demande d'aide financière à Patrimoine Canada dans le cadre du programme « Fonds du Canada pour les espaces culturels » pour le projet de rénovation de la Maison des Bâtitisseurs;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice des arts et de la culture du Service des loisirs, des arts et de la culture de la Ville, a rempli les formulaires requis pour cette demande de subvention;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de demander au gouvernement du Québec un décret d'exception en vertu de l'article 3.13 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* afin de pouvoir signer tout protocole d'entente requis dans le cadre de ce programme « Fonds du Canada pour les espaces culturels »;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser la coordonnatrice des arts et de la culture du Service des loisirs, des arts et de la culture à présenter, pour et au nom de la Ville, une demande de subvention à Patrimoine Canada dans le cadre du programme « Fonds du Canada pour les espaces culturels » pour le projet de rénovation de la Maison des Bâtitisseurs;

que la Ville d'Alma demande qu'un décret d'exception en vertu de l'article 3.13 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* lui soit accordé afin de signer avec Patrimoine Canada tout protocole d'entente requis et ainsi obtenir l'aide financière prévue dans le cadre de ce programme;

que Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, tous les documents légaux requis pour donner plein effet à la présente, le tout conditionnellement à l'obtention dudit décret d'exception."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – ÉQUIPEMENT D'ISOLATION ÉLECTRIQUE

488-26-2016

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition et la livraison de six isolants électriques pour poteaux et de dix isolants électriques pour les câbles requis pour les travaux sur le réseau de distribution à 25 KV, les soumissions suivantes ont été reçues le 16 septembre 2016 :

Nom du soumissionnaire	Prix – taxes incluses
Franklin Empire inc. – Alma	5 201,74 \$
Lumen inc. – Alma	5 461,31 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal et la directrice du Service des travaux publics précisant la conformité des soumissions reçues et les taxes incluses;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour l'acquisition et la livraison de six isolants électriques pour poteaux et de dix isolants électriques pour les câbles requis pour les travaux sur le réseau de distribution à 25 KV, à la firme « Franklin Empire inc. » d'Alma, pour un coût total de 5 201,74 \$, taxes incluses, cette somme étant prise à même le budget du Service électrique."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE VOIRIE DE L'AVENUE DES MÉLÈZES (NORME 2016-114)

489-26-2016

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour des travaux de réfection des infrastructures de voirie (chaussée, bordures et trottoirs) de l'avenue des Mélèzes entre les rues des Pins Est et des Sorbiers, les soumissions suivantes ont été reçues le 14 juillet 2016 :

Nom du soumissionnaire	Prix – taxes incluses
Excavation Ouellet inc. – St-Ludger-de-Milot	321 758,69 \$
Terrassement Jocelyn Fortin – Alma	330 485,66 \$
Les Excavations G. Larouche inc. – Alma	339 200 \$
Construction Rock Dufour inc. – Jonquière	357 232,31 \$
Les Entreprises Rosario Martel inc. – Alma	359 180,75 \$
Transport F. Gilbert Itée – Chicoutimi	361 698,10 \$
Excavation L.M.R. – (2852-6648 Québec inc.) - Jonquière	421 443,28 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le coordonnateur du Service technique de la Ville d'Alma précisant la conformité des soumissions reçues sauf celle de la firme Transport F. Gilbert ltée et les taxes appliquées;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour des travaux de réfection des infrastructures de voirie (chaussée, bordures et trottoirs) de l'avenue des Mélèzes entre les rues des Pins Est et des Sorbiers, à la firme « Excavation Ouellet inc. » de Saint-Ludger-de-Milot, pour un coût total de 321 758,69 \$, taxes incluses, conformément à la soumission présentée, cette somme étant prise à même les disponibilités prévues à cette fin au projet d'immobilisations numéro 037."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – RÉFECTION DU PONCEAU DE LA RUE SCOTT OUEST **490-26-2016** – SPÉCIALITÉ INGÉNIERIE (NORME 2016-108)

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels d'ingénierie requis pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance complète de chantier pour la réfection du ponceau de la rue Scott Ouest, les propositions des firmes WSP Canada inc. et Tétra Tech QI inc. ont été reçues le 21 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les documents de chaque proposition ont été soumis à l'analyse d'un comité d'évaluation formé de trois (3) fonctionnaires selon la grille de pondération établie par la résolution 369-18-2015, adoptée lors de la séance du 6 juillet 2015, avec ouverture de l'enveloppe cachetée contenant le prix si le soumissionnaire obtenait au moins 70 points en vertu de cette grille d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE les propositions soumises ont obtenu les pointages suivants :

	POINTAGE	
	WSP Canada inc.	Tétra Tech. QI inc.
POINTAGE TOTAL: Selon la grille de pondération établie par la résolution 369-18-2015	71	87
PRIX: enveloppes ouvertes en présence des 3 membres du comité le 23 septembre 2016 au garage municipal	92 267,44 \$ taxes incluses	134 508,10 \$ taxes incluses
POINTAGE FINAL: $(\text{pointage} + 50) \times 10000$ Prix de la soumission	$(71+50) \times 10000$ 82 267,44 \$	$(87+50) \times 10000$ 134 508,10 \$
SOUSSIONNAIRE RETENU: celui ayant le pointage le plus élevé	13,11	10,19

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le comité d'évaluation concernant la conformité des soumissions reçues et le choix du soumissionnaire ayant le pointage final le plus élevé;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
appuyé par monsieur le conseiller Pascal Pilote,
ET RÉSOLU :

"de considérer la soumission conforme reçue ayant le plus haut pointage et de confier le mandat pour les services d'ingénieurs requis pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance complète de chantier pour la réfection du ponceau de la rue Scott Ouest, à la firme WSP Canada inc., pour des honoraires de 92 267,10 \$, taxes incluses, une somme de 35 000 \$ étant prise à même les disponibilités financières prévues à cette fin au projet d'immobilisation #003, le solde étant pris à même celles prévues à cette fin au programme triennal d'immobilisation pour l'exercice 2017."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

491-26-2016

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 40.


greffier


maire